

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-14

présenté par  
le Gouvernement**ARTICLE 24****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse	0	0
Livre et industries culturelles	0	1 000 000
Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	1 000 000
<b>SOLDE</b>	-1 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État, cet amendement procède à une minoration des crédits de 1 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur

le programme « Livre et industries culturelles ». Cette diminution est permise par un effort sur les dépenses de la Bibliothèque nationale de France.